

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1-GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente sont applicables, sauf conditions particulières aux ventes effectuées tant à l'export qu'en France par notre société ci-après désignée METRONELEC.

Les renseignements portés sur les documents commerciaux émis par METRONELEC peuvent être modifiés par METRONELEC à tout moment et sans préavis pour tenir compte de l'évolution de la technique ou des conditions économiques.

2- FORMATION DU CONTRAT DE VENTE

METRONELEC n'est lié que par les engagements figurant expressément dans son offre et dans l'accusé réception de commande, si METRONELEC a fixé un délai pour l'acceptation de l'offre il n'est tenu que jusqu'à l'expiration de ce délai, s'il n'a fixé aucun délai, il peut retirer son offre à tout moment en notifiant sa décision à l'acheteur.

Ce n'est qu'après l'acceptation écrite par METRONELEC de la commande de l'acheteur sous forme d'un accusé réception de commande que les deux parties se trouvent liées par le contrat de vente.

3- RESPONSABILITES

Notre garantie se limite à une utilisation normale de nos produits dans des conditions conformes à leurs caractéristiques techniques et à nos préconisations de stockage, et d'emploi dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance.

En cas de vice des marchandises vendues ou de non-conformité de celles-ci la responsabilité de METRONELEC ne saurait être engagée au-delà du remplacement à titre gratuit de la fourniture reconnue par nous défectueuse ou non-conforme.

La responsabilité de METRONELEC ne pourra s'étendre aux dommages directs que pourraient entraîner chez l'acheteur les conséquences de la non livraison, les vices de fabrication, la non-conformité des marchandises.

4- PRIX

Les prix s'entendent toutes taxes comprises, taxes exclues. Les emballages ne sont pas repris et les emballages spéciaux facturés séparément.

Les prix sont établis en tenant compte des conditions économiques et monétaires au jour de l'offre, ils sont susceptibles à tout moment d'être actualisés pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et monétaires (coûts des métaux).

Le minimum de commande est de 80€ HT hors frais de port, pour toute commande d'un montant inférieur 30€ des frais administratifs seront imputés.

5- DELAIS DE LIVRAISONS

Les délais de livraisons sont donnés à titre indicatif par METRONELEC et s'entendent à partir de la date de l'accusé de réception de la commande. Sauf stipulation contraire acceptée par METRONELEC, leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande ni indemnité.

6- TRANSPORT/ASSURANCE

Le transport et l'assurance sont pris en charge par METRONELEC, lequel facturera l'acheteur les frais de port et d'assurance correspondants.

7- CONDITIONS D'ACCEPTATION DES LIVRAISONS PAR L'ACHETEUR

7-1 Les caractéristiques des produits sont celles définies par les spécifications de METRONELEC telles qu'édictées dans leur version la plus récente, sauf caractéristiques différencielles expressément convenues entre METRONELEC et l'acheteur.

7-2 Toute réclamation sur la conformité des fournitures des produits aux dites spécifications devra être admise et permettre l'application des dispositions du présent paragraphe et de ceux, ci après, être faites conformément aux indications données par le vendeur dans les documents d'accompagnement des fournitures et faute de telles indications, être formulées dans un délai de un mois suivant la date de livraison.

7-3 Pour autant que le bien livré de l'acheteur soit établi, ou reconnu comme tel par METRONELEC, ce dernier s'engage à accepter le retour à ses frais et à son choix, soit de la totalité de la fourniture initialement, soit des seuls produits défectueux sous réserve toutefois que chaque produit inconforme soit accompagné du procès verbal correspondant des essais et que les retours soient effectués dans le emballage d'origine complet et en bon état.

7-4 Aucun retour de marchandise pourra être effectué sans l'accord préalable écrit de METRONELEC.

7-5 En cas de retour accepté, METRONELEC pourra à son choix soit remplacer, soit réparer, soit créditer du prix les produits reconnus défectueux par lui. En aucun cas, l'acheteur ne pourra exiger d'un tel retour pour cessez qu'elque paiement que ce soit dont il est redevable envers le vendeur, ni pour annuler en totalité ou en partie une quelconque commande en cours d'exécution.

7-6 METRONELEC se réserve le droit de solder une commande à + ou - 10% de la quantité commandée.

8- CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les factures sont payables à 45 jours fins de mois ou 60 jours nets, date de facture ou selon l'un des modes convenus lors de la confirmation de commande entre METRONELEC et l'acheteur, et 30 jours fin de mois, condition impérative pour toute intervention technique et de service.

Tout retard de règlement, à l'échéance prévue, sera sanctionné d'un intérêt calculé au taux légal majoré de 50%, et ce, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure pour défaut de règlement.

9- CONSEQUENCES D'UN NON PAIEMENT

METRONELEC se réserve la faculté en cas de non paiement à l'échéance d'une facture quelconque due en sus de ce qui est précisé ci avant au titre des pénalités de retard sans mise en demeure ni formalité quelconque :

- D'exiger le règlement immédiat de toute fourniture déjà expédiée comme en cas de paiement échelonné convenu entre le vendeur et l'acheteur, à quel que titre que ce soit, de l'intégralité des sommes restant dues.

En cas de changement caractérisé dans la situation de l'un de nos clients, comme par exemple la survenance d'un état de cessation de paiement de droit ou de fait, ouverture d'une procédure collective, dissolution et plus généralement de tout événement pouvant entraîner immédiatement ou ultérieurement un risque de non paiement, METRONELEC se réserve la faculté, sans information préalable, de suspendre l'expédition de toute commande et d'exiger un paiement complet par chèque de banque avant expédition.

10- RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises vendues restent la propriété pleine de METRONELEC jusqu'à l'acquisition complète du prix. Jusqu'à ce règlement complet les marchandises sont sous garde de l'acheteur qui doit supporter les risques de dommages ou pertes après la livraison.

11- GARANTIE

Les pièces détachées et consommables sont conformes aux plans et spécifications des fournisseurs.

12- DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET/OU INTELLECTUELLE

Il est interdit sous peine de poursuites judiciaires, de réutiliser les conditions générales et les vides qui font l'objet de droits de propriété industrielle ou intellectuelle.

13- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige sera soumis au Tribunal de commerce de Versailles seul compétent et ce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Le droit applicable sera le droit français.